Sénatoriales : la droite espère le grand chelem !

Publication : mardi 24 mai 2011 10:10

La République du Centre, 24 mai 2011

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE MARDI 24 MAI 2011 5

Loiret → Actualités

POLITIQUE ■ 1.500 grands électeurs appelés aux urnes en septembre pour désigner les trois sénateurs du Loiret

La droite espère le grand chelem !

Le mode de scrutin a changé depuis la précédente élection. Un point jugé favorable à la droite qui espère ravir le siège du socialiste Jean-Pierre Sueur.

Philippe Demond
philippe.demond@la-republique.com

Qui succédera aux trois sénateurs du Loiret sortants, Éric Doligé (UMP), Janine Rozier (UMP) qui ne se représente pas) et Jean-Pierre Sueur (PS) ? L'homme de la rue n'est pas directement sollicité à l'isoloir, mais l'élection prévue le dimanche 25 septembre se déroule au scrutin local, d'être intéressant.

Au plan national d'abord, puisque le Sénat pourrait basculer à gauche. Une menace largement prise en compte par les élus UMP du Loiret qui, à leur échelle, entendent inverser la tendance de l'avvu même de Gérard Larcher (UMP), président du Sénat, « chaque voix comptera ».

De panachage possible pour les grands électeurs

Encouragée par le fait que le mode de scrutin se trouve modifié dans le Loiret par rapport à 2001, (selon proportionnelle ! la droite a bien espoir de reprendre le fauteuil gagné, voilà dix ans, par le socialiste Jean-Pierre Sueur. Il est vrai que le vote à la proportionnelle, ainsi qu'une multiplication des candidatures à droite, assient été très favorables à l'homme de gauche.

Le sénateur UMP Jean-Pierre Grand avance la couleur : « Le mode du scrutin uninominal doit nous permettre de remporter trois sénateurs. Chargé à nous de présenter de bons candidats. » En la matière, l'étiquette UMP reste aux ventilates pour la troisième candidate, Brigitte Burdin, non encartée et sans mandat électif. Un joker ?

Préférons que les grands électeurs devront proposer trois noms et pourront panacher. Pour l'heure, seuls le PS et l'UMP ont présenté des candidats. Le Parti socialiste et le PCF effectuera un désistement républicain à la faveur du PS, qui bénéficie déjà du soutien des écologistes. Aucun mouvement des autres formations.

Dans les rangs de l'UMP, il se murmure que Catherine Soullie, la députée européenne d'Olivet, continuera de cendre son fauteuil à Brice Hortefeux, aussi bien pourtait. Monique Bévière, conseillère municipale à Fleurvieres aurait, elle aussi, nourri quelque ambition. Circulait également le nom de Jean-Pierre Grand, maire de Mangeville et épouse du secrétaire départemental de l'UMP.

J-P Sueur : « Le travail paiera »

Le système lequel le vote à la proportionnelle est applicable est passé de 3 à 4 sièges et plus. Pour le Loiret, l'abandon de la proportionnelle rend plausible, sur le papier, une victoire « 3 sur 3 » pour la droite. Pourquoi ? Sur 1.500 grands électeurs, Jean-Pierre Sueur avait obtenu, en 2001, 595 voix (39,70 %) contre 521 voix (34,76 %) à Éric Doligé, seule liste, en septembre prochain, 750 voix seront nécessaires pour être élu. Même si des villes comme Fleurvieres, Châteauneuf, Chécy ont basculé à gauche aux dernières municipales (Malesherbes est revenue à droite dans le même temps), l'UMP veut miser sur le report de voix. Il faut 750 voix et refaire son handicap, au regard de son score de 2001. Des supputations qui n'entament pas la détermination du leader PS, convaincu que « le travail paiera ». ■

Le Sénat

343 → nombre de sénateurs composant actuellement le "Haute assemblée"

348 → nombre de sénateurs qui composeront le Sénat en 2011

2008 → date du dernier renouvellement (dimanche 21 septembre 2008)

6 → durée du mandat d'un sénateur : 6 ans

150 000 → nombre de "grands électeurs" qui élisent les sénateurs au suffrage universel indirect

Électeurs
Maire
Conseillers municipaux
Conseillers généraux
Conseillers régionaux
Délégués
1 élu
Sénateur

LE PRÉSIDENT DU SÉNAT
Gérard Larcher (groupe UMP)

LES GROUPES POLITIQUES
CRC-SPG (Groupe communiste, républicain, citoyen et des sénateurs du Parti de gauche) : 24
SOC (Groupe socialiste) : 115
RDSE (Rassemblement démocratique et social européen) : 17
UC (Union centriste) : 29
UMP (Union pour un mouvement populaire) : 169
NI (Non inscrits) : 14

Source : www.senat.fr

■ 2 sièges occupés suite à démission

LA REPUBLIQUE DU CENTRE

■ Parité absolue au PS

Trois hommes, trois femmes. « Parité absolue alors qu'elle n'est pas exigée ! », claime Jean-Pierre Sueur, qui a voulu saluer la répartition géographique à trouver en ce socialiste en lice (présents à Orléans, Fleurvieres, Montargis, Forêt d'Orléans, Guerd du Loiret et Gâtinais). Il souligne un équilibre rural-urbain. Quant aux mandats, outre le sénateur sortant, on note la présence d'une conseillère régionale, d'une conseillère générale et du deux présidents de communauté de communes, soit, par le jeu des cumuls, quatre mandats de maires. Le 19 mai dernier, 432 militants ont entériné l'ordonnée du sénateur Sueur, par 404 voix (93,5 %). Il se dit « confiant et serein », se présentant comme « le sénateur de tous les élus du Loiret » et rappelant qu'un « bilan remarquable de la presse nationale l'avait classé 1er des 343 sénateurs pour le travail effectué.

Les deux formations majeures, PS et UMP, en ordre de marche

Les six candidats du PS sont officiellement connus.

Les titulaires : Marie-Thérèse Sonneau, 73 ans ; Bernard Delavoux, 66 ans, et Jean-Pierre Sueur, 64 ans. Ils ont pour suppléants respectifs Bertrand Hardebreckère, 61 ans, maire de Mareau-aux-Prés et président de la communauté de communes du Val-de-Loire-Loiret ; Nadège Lefebvre, 32 ans, conseillère régionale, éleveur à Ouzouer-sur-Trézée, et Anne Besnier, 55 ans, maire de Fay-aux-Loges, conseillère générale de Châteauneuf.

– À droite, Éric Doligé, 67 ans, sénateur sortant UMP, s'est entouré de Jean-Noël Cardoux, 64 ans, vice-président du conseil général connu dans le Sullyois (UMP), et de Brigitte Burdin, 53 ans, cadre de la fonction publique des maires du Loiret, elle ne compte aucun mandat électif. Le suppléant de Jean-Noël Cardoux sera Jean-Claude Bouyard, maire de Gaigneville, président de la CC Beauce-Gâtinais. ■

Marie-Thérèse Sonneau, maire de Fleurvieres (PS).

Bernard Delavoux, maire de Pannecier (PS).

Jean-Pierre Sueur, sénateur sortant (PS), Orléans.

Brigitte Burdin, cadre de la fonction publique des maires du Loiret, Orléans.

Jean-Noël Cardoux (UMP), Sully.

Éric Doligé, sénateur sortant (UMP), Meung.

Tout savoir sur les élections sénatoriales 2011

Pas évident de s'y retrouver face à un scrutin. Voici les informations essentielles.

– **3 sièges.** Le renouvellement de septembre concerne 170 sièges de sénateurs, dont 3 dans le Loiret.

– **Qui vote ?** Dans le Loiret, 1.500 grands électeurs (conseillers généraux et régionaux, députés, maires des conseillers municipaux et délégués de conseils municipaux). La désignation de ces derniers interviendra le vendredi 17 juin.

– **Panachage.** Il ne s'agit pas, cette fois dans le Loiret, d'un scrutin de liste. Les grands électeurs auront tout loisir de voter un ou deux noms sur une liste, à la faveur d'un ou deux noms d'autres candidats.

– **Le Sénat, c'est quoi ?** Assemblée nationale et Sénat composent le Parlement qui vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement.

– **Réduction du mandat sénatorial.** À partir de septembre, le Sénat sera renouvelé par moitié tous les trois ans, pour tenir compte de la réduction de 9 à 6 ans de la durée du mandat sénatorial.

– **Indemnité.** Le net mensuel perçu par un sénateur s'élève à 3.400 € environ. L'indemnité parlementaire de base est imposable. Un parlementaire « cumulard » ne peut percevoir plus de 2.700 € au titre de ses mandats locaux.

– **Frais d'exercice.** Outre l'indemnité, le sénateur peut utiliser les services d'assistants pour le seconder. Il dispose à cet effet d'un crédit de 7.548 € brut mensuel. Le sénateur a une carte SNCF permettant l'accès gratuit à la 1re classe. Frais de taxis et de péage peuvent être remboursés dans la limite d'un forfait annuel, etc. ■

Phoca PDF